

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 5 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 5 février 2019 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Martin Tourigny.
Est absent : Léo Gauthier

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Grégoire Bergeron, pro-maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2019-02-008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-009

Avis de vacances au poste de maire.

La directrice générale avise le conseil municipal que le poste de maire est vacant en date du vendredi 11 janvier 2019 et qu'en vertu de la Loi sur les élections et référendums au Québec, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste.

Le dépôt de déclaration des candidatures se tiendra le lundi 18 février, mercredi 20 février, jeudi 21 février de 8 h 00 à 15 h ainsi que le vendredi 22 février 2019 de 9 h à 16 h 30.

Si plusieurs personnes déposent leurs candidatures, un scrutin sera tenu le dimanche 24 mars ainsi qu'une journée de vote par anticipation le dimanche 17 mars 2019.
Tous les détails sur l'élection partielle seront disponibles sur le site Internet de la municipalité de Saint-Samuel.

Pour toutes informations additionnelles, n'hésitez pas à contacter la présidente d'élection, Mme Suzie Constant.

2019-02-010

Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2019 séance ordinaire et le suivi.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 8 janvier 2019 séance ordinaire, soit adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-011

Adoption des comptes.

Il est proposé par madame Sandra Lampron, secondé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 92 784.25\$, dont 10 275.96\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2019-02-012

Adoption du règlement 2019-304 – établissant un programme triennal d’inspection des fosses de rétention.

La conseillère madame Claudia Doucet propose d’adopter le règlement n° 2019-304 établissant un programme triennal d’inspection des fosses de rétention. (Voir le livre des règlements)

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-02-013

Demande d’autorisation des demandeurs Laurent et Raymond McDonald à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le renouvellement de l’autorisation accordée au dossier 406830

ATTENDU QUE les demandeurs Laurent et Raymond McDonald s’adressent à la CPTAQ pour le renouvellement de l’exploitation de la gravière-sablière sur partie du lot 151 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Eulalie qui a été accordée au dossier 406830 le 11 juin 2015 représentant une superficie de 9 hectares, maintenant désigné comme étant le lot 5 446 794 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot visé se localise dans un secteur où est concentrée l’extraction de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE notamment que le site est contigu du côté est aux autorisations de la CPTAQ qui ont été accordées aux dossiers 017598 et 017599 ainsi qu’à l’usine de Béton 34 inc. au dossier 355025 ;

ATTENDU QUE dans un tel contexte, le renouvellement de l’autorisation au dossier 406830 n’affectera pas davantage l’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricoles ;

ATTENDU QUE les motifs invoqués dans la décision qui doit être renouvelée sont toujours pertinents ;

ATTENDU QU’ à la fin de l’exploitation, le terrain en cause regagnerait ses possibilités d’utilisation à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M Martin Tourigny

APPUYÉ PAR : Mme Sandra Lampron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’APPUYER la présente demande et de recommander à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC d’y faire droit.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-02-014

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Claudia Doucet

Appuyé par monsieur Martin Tourigny

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Suzie Constant, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-02-015

Demande de subvention – des saines habitudes de vie-FADOQ;

Madame Claudia Doucet propose que la municipalité de Saint-Samuel appuie la demande de subvention dans le projet de la FADOQ concernant les saines habitudes de vie. Ce projet répond à la politique MADA.

2019-02-016

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2019 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

En conséquence, sur proposition de madame Sandra Lampron appuyée par monsieur Patrick Mathis il est résolu :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise la directrice générale à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel désigne madame Suzie Constant à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-017

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 97 167,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Martin Tourigny, appuyé par monsieur Patrick Mathis, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-018

Annuler la résolution 2019-01-006 – schéma incendie plan de mise en œuvre.

Sur une proposition de monsieur Léo Gauthier, appuyé par monsieur Patrick Mathis, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Samuel annule la résolution 2019-01-006 concernant le schéma incendie du plan de mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

MMQ – Ristourne 2018

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) versera, à ses membres admissibles, une ristourne au montant de 3 000 000\$ au terme de l'exercice financier de 2018. La part attribuée à la Municipalité de Saint-Samuel s'élèvera à 1 073\$.

2019-02-019

Formation – protection des milieux humides et hydriques.

Il est proposé par la conseillère, madame Sandra Lampron, que la municipalité autorise la directrice générale à participer à la formation des milieux humides et hydriques ainsi que le kilomètre et le repas seront défrayés s'il y a lieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-020

Entente Canada-Québec relative au fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023.

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par madame Claudia Doucet

Appuyé par monsieur Patrick Mathis

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

2019-02-021

OMH au Cœur-du-Québec – budget 2019.

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation au Coeur-du-Québec dépose au conseil municipal le budget 2019;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter le déficit de 355 \$ approuvé par l'OMH au Coeur-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les documents déposés soient acceptés.

2019-02-022

Demander au ministère d'utiliser une partie du solde disponible du règlement d'emprunt 2017-291.

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et adopté à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Affaires Municipales et Habitation (MAMH) l'autorisation d'utiliser une partie du solde disponible du règlement d'emprunt 2017-291 pour combler la dépense du glissement de terrain et le remplacement du ponceau au montant de 75 040\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-02-023

Demande de commandite – cancer du sein.

La conseillère madame Claudia Doucet propose de participer à la fondation du cancer du sein du Québec pour un montant de 100\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Responsabilité des conseillers.

Sandra Lampron : une rencontre est prévue avec le responsable de la patinoire.

Grégoire Bergeron : une rencontre ASBF est prévue le 20 février à 19h, Patrick Mathis sera le représentant à cette rencontre.

Le CA de la garderie demande - une 2^e soumission pour l'achat d'air conditionné

- Un critère d'évaluation de 360 concernant le mandat à M Érick Bergeron, son embauche commence en février.

Claudia Doucet : Le plan d'action du MADA va se terminer le 22 février.

Grégoire Bergeron de la part de Léo Gauthier : L'employé de voirie, Michael, a demandé une augmentation de salaire, les négociations seront entreprises avant la fin du contrat en vigueur, 27 avril 2019.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 10. La séance est close.

« Je, Grégoire Bergeron, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Grégoire Bergeron,
Pro-Maire**

**Grégoire Bergeron,
Pro-Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**